

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

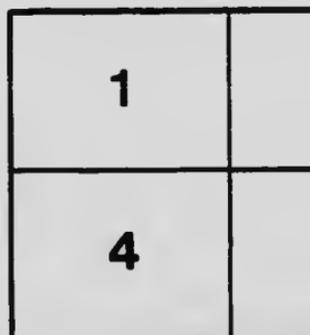
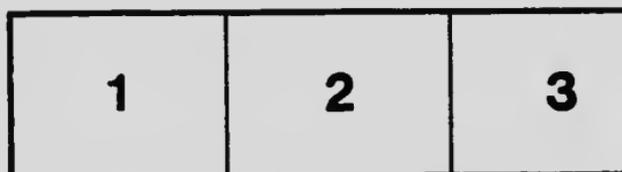
Medical Library
McGill University
Montreal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

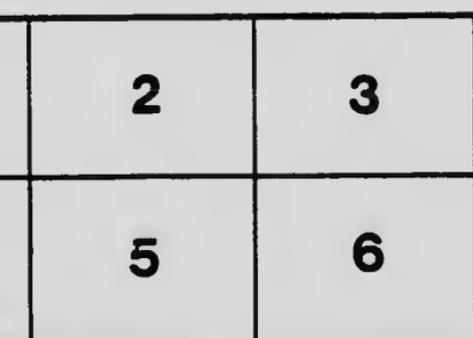
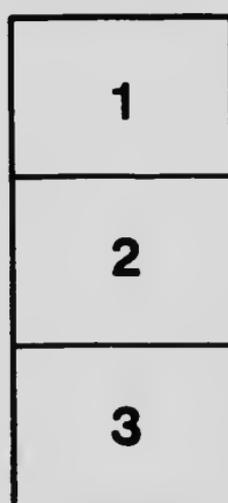
Medical Library
McGill University
Montreal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier feuillet et en terminant soit par le dernier feuillet qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second feuillet, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par le premier feuillet qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par le dernier feuillet qui comporte une telle empreinte.

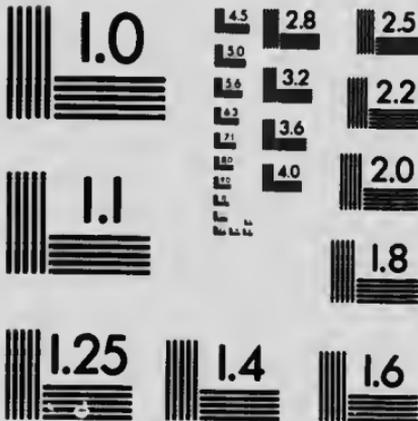
Un des symboles suivants apparaît sur le dernier image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Que nul ne s'attribue cette dignité
s'il n'est appelé de Dieu."

H. B. V. 4.

" Je te donnerai les clefs du Royaume des
cieux : ce que tu lieras sur la terre sera
lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur
la terre sera délié dans les cieux."

MATII. XVI, 19; XVIII, 15-18.

L'Épiscopat, la Prêtrise, le Diaconat.



Sermon

Prêché à l'Église du Rédempteur

LE 23 FEVRIER, 1902,

(Veille de St. Matthias)

PAR LE REV. H. E. BENOIT.

CZ B44 Cutter

(L) episcopat, la pr etrise, le diacons



3 000 665 052 Q

A NOS AMIS.

Le 10 mars, 1902, à une assemblée d'union convoquée dans l'Église St-Jean, sous les auspices de la branche française de l'Alliance évangélique, un des pasteurs, parlant de la succession apostolique, donna expression à des idées si étranges que plusieurs amis nous ont prié de publier un sermon que nous avons déjà prêché sur ce sujet dans l'église du Rédempteur.

Nous n'aurions pas eu la présomption de le faire si nous n'avions été parfaitement convaincu que les sentiments exprimés dans la circonstance déjà mentionnée étaient tout à fait erronés.

Nous nous rendons aux désirs de nos amis avec d'autant plus de plaisir que nous savons d'avance que nos raisons en faveur de la succession apostolique ont été reçues de toute la chrétienté durant les quinze premiers siècles de l'Église et depuis, non seulement par tous les Catholiques Romains et les Catholiques Grecs, mais aussi par le plus grand nombre des meilleurs théologiens de l'Église Anglicane—ce qui veut dire plus des deux-tiers de tous les chrétiens de nos jours.

Nous prions tous les amis de l'oeuvre évangélique française de lire ce sermon, non seulement par esprit de controverse mais avec des cœurs éclairés par l'esprit Divin.

HENRY E. BENOIT,

Recteur.

Montreal, le 24 juin, 1902.



Dans de précédents entretiens, j'ai eu l'occasion de parler de l'Église visible de Jésus-Christ, et de démontrer par le témoignage des Écritures Saintes, que Jésus-Christ avait établi, sur terre, une Église, c'est-à-dire une organisation visible; que cette Église s'était continuée sans interruption jusqu'à nos jours; qu'elle existe encore aujourd'hui dans toute sa pureté primitive dans une de ses branches, et que cette branche—l'Église Anglicane,—est la SEULE qui ait conservé intact le précieux dépôt de toutes les vérités évangéliques. (1).

Je me propose maintenant, avec l'aide de l'Esprit Saint de démontrer, d'abord par le témoignage irrécusable des Écritures Saintes, ensuite par les écrits des plus grands saints des quinze premiers siècles du christianisme, que Jésus-Christ a établi, pour gouverner son Église ici-bas, un ministère divisé en trois ordres: l'épiscopat, la prêtrise, le diaconat, et qu'aux membres seuls de ces trois ordres fut donnée la charge d'administrer les sacrements. Puisse le Seigneur ouvrir nos cœurs et éclairer nos intelligences, pendant que nous méditerons ensemble ces grandes et sublimes vérités. Puisse-t-Il nous faire comprendre les paroles du message de notre divin Maître dont je répéterai ici le texte: " Je te donnerai les clefs du " Royaume des cieux; ce que tu lieras sur la terre " sera lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la " terre sera délié dans les cieux. (2)." Et, plus loin: " Si ton frère a péché contre toi, va et prends-le " entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton " frère. Mais s'il ne t'écoute pas, prends avec toi " une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se " règle sur la déclaration de deux ou trois témoins. " S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église; et s'il re- " fuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi " comme un païen et un publicain. Je vous le dis " en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera " lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la " terre sera délié dans le ciel." (3).

(1) I Tim. III, 15, 16. (2) Math. XVI, 19.

(3) Math. XVIII, 15, 16, 17, 18.

I.

Dans un autre passage, Jésus-Christ avait dit : " Je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer— " c'est-à-dire de l'erreur,—ne pourront jamais prévaloir contre elle. (1)." Dans la bouche du Sauveur, ce mot Eglise signifiait le Royaume dont il s'entretenait si souvent avec ses disciples. C'est " l'Evangile du Royaume " qu'il annonça dans tout le cours de son ministère; ce fut cet " Evangile du Royaume " qu'il dit aux Apôtres d'aller prêcher par toute la terre, répétant les mêmes paroles prononcées, dans le désert, par Jean-Baptiste, son précurseur: " Repentez-vous, " car le Royaume des Cieux est proche. (2)."

Cependant, malgré tout ce qu'en avait pu dire Jésus-Christ dans ses entretiens avec ses disciples, ceux-ci, dont les yeux n'étaient pas encore ouverts, ne pouvaient comprendre que le Royaume dont il parlait et sur lequel il devait régner, était une organisation ecclésiastique, et non politique. Justement— parce qu'il avait dit à Pilate: " Mon royaume n'est " point d'ici-bas, (3) les Apôtres, au moment de la Passion, même après la Résurrection, (4) ne pouvaient supposer que cette organisation serait réelle, visible, malgré les propres paroles de Notre Seigneur: " On n'y en avait même parmi eux qui ne " mourraient pas avant d'avoir vu le règne de Dieu. " (5)." Il faut donc nous attendre à ce que Jésus, avant de quitter ce monde, fasse clairement comprendre à ses disciples la nature de son Royaume, et leur donne des instructions particulières quant à l'établissement et au gouvernement de son Eglise. Et c'est ce qu'il fit, comme l'atteste l'Evangile. Aux Actes des Apôtres, (6), il est dit que Jésus-Christ s'entretint avec les disciples pendant quarante jours après qu'il fut resuscité, leur parlant des choses concernant le Royaume de Dieu. " Seigneur, lui demandèrent-ils, " est-ce en ce temps que tu rétabliras le royaume " d'Israël? (7)" " Vous recevrez la vertu du St- " Esprit," leur répondit-il. Le jour de la Pentecôte, les Apôtres reçurent le St-Esprit promis; ce même jour, des âmes furent ajoutées à l'Eglise. (8). C'est donc de ce jour que commence le véritable règne de l'Eglise chrétienne. Quelles furent les instructions particulières données aux Apôtres par le Sauveur

(1) Math. XVI, 18. (2) Math. III, 2

(3) Jean, XVIII, 36. "Ce, à d. n'est pas de ce lieu-ci où des soldats combattent

(4) Luc, XXIV, 46.

(5) Luc, IX, 27.

(6) Actes, I, 3.

(7) Actes, I, 6, 8.

(8) Actes, II, 47.
[pour la suprématie.]

pendant son dernier séjour ici-bas, nous n'en savons pas grand'chose, (1) sinon qu'elles se rapportaient à l'établissement du Royaume de Christ, c'est-à-dire de l'Église. Mais l'enseignement des Apôtres, dispersés par toute la terre, nous les a fait connaître par la suite, et nous en a montré toute l'importance.

Il existe une analogie frappante dans la manière que furent établies l'ancienne Église juive et la nouvelle de Jésus-Christ. Dieu se manifeste aux enfants d'Israël; accomplit de grands prodiges et, par le moyen de Moïse, les fait sortir du pays d'Égypte. Puis, au moment d'établir le service du Tabernacle, Dieu réunit le peuple au pied du mont Sinaï, et leur promet qu'ils deviendraient un royaume de prêtres "et une nation sainte. (2)." Une fois le peuple sanctifié, Dieu lui parle directement du haut de la montagne et lui donne les dix commandements. Enfin, le Seigneur s'entretient pendant quarante jours au même endroit, seul avec Moïse. (3). Ces deux grands faits, d'abord la promulgation des lois divines à tout le peuple par Dieu lui-même, ensuite les instructions spéciales données à Moïse seul pendant quarante jours touchant le culte à rendre à Dieu dans l'assemblée du peuple,—instructions et ordonnances que nous ne connaissons que par la pratique de ce culte et les enseignements subéquents de Moïse lui-même,—ces deux grands faits, dis-je, nous les retrouvons dans l'établissement de l'Église nouvelle de Jésus-Christ, donnant une fois de plus la preuve de la bonté et du pouvoir de Dieu. Examinons les faits :

L'Éternel se manifeste encore aux hommes en la personne de Jésus-Christ qui vient, dit-il, pour établir son Église. Mais l'ancienne n'étant que pour un peuple n'avait besoin que d'un seul grand prophète. La nouvelle, au contraire, étant pour toutes les nations, en exigera un plus grand nombre. Notre Seigneur choisira donc douze apôtres à qui il donnera la faculté de parler toutes les langues, et qu'il enverra prêcher l'Évangile du Royaume à tous les peuples. Et auparavant, il s'entretiendra quarante jours avec les disciples,—comme autrefois Dieu avec Moïse,— "leur parlant des choses qui concernent le Royaume de Dieu. (4)." Et ce n'est que par la pratique, par les usages des apôtres et leurs enseignements que nous

[1] " Notre Seigneur fait et enseigné beaucoup de choses qui ne sont pas rapportées par l'Évangéliste." — Jean XXI, 25.

[2] Exode XIX, 6.

[3] Exode XXIV, 16, 18.

[4] Actes 1-3.

connaîtrons les instructions particulières à eux données par notre Divin Maître dans le temps qu'il fut seul avec eux.

Avant sa Passion, Jésus-Christ, n'avait, pour ainsi dire point, ou fort peu, parlé du gouvernement de son Église. A peine est-il monté au ciel que les Disciples, bien que craintifs encore, et cachés dans une chambre haute par peur de se montrer au peuple, procèdent néanmoins à l'élection d'un autre apôtre pour, — (1) se sont eux-mêmes qui le disent — continuer la succession apostolique. (2). Une fois le collège apostolique réorganisé, et après la descente du St-Esprit sur eux, les Apôtres quittent Jérusalem et s'en vont organiser des Églises dans toutes les villes. Dès que le besoin s'en fait sentir, ils ordonnent des Diacones (3) et des prêtres pour les aider dans le ministère, et quand des congrégations sont formées et des chrétiens ajoutés à l'Église par le baptême, nous voyons les Apôtres les visiter afin de les confirmer. (4). Qui serait assez insensé de croire que les Apôtres auraient ainsi agi de leur propre volonté, s'exposant aux rires et aux persécutions des folles, s'ils n'avaient reçu du Sauveur lui-même des instructions spéciales et catégoriques.

En dépit de ceux qui affirment le contraire, nous disons qu'on ne peut lire attentivement le Nouveau Testament sans rencontrer presque à chaque page les traces d'une succession apostolique. Judas meurt; Matthias est élu à sa place. (5). Jacques est mis à mort par Hérode; St. Paul et Barnabas sont appelés à le remplacer. (6). L'Église chrétienne vient de commencer sa mission dans le monde, et déjà trois nouveaux apôtres sont ajoutés à la liste des douze choisis par Notre Seigneur. Un autre fait à signaler, — fait corroboré par les Écritures Saintes, — c'est la mise à part, la consécration de tout néophyte qui se vouait au ministère évangélique. Cette consécration se faisait par l'imposition de mains des Apôtres ou de ceux qui les remplaçaient. On se rappelle (7) que l'assolée, ayant fait choix de certaines personnes pour le Diaconat, les présenta aux Apôtres qui, ayant prié, leur imposèrent les mains. Sitôt qu'ils furent convaincus que St-Paul était réellement converti, et que lui et Barnabas étaient appelés par Dieu à la prédica-

[1] Actes I, 15.

[2] Actes I, 20.

[3] Actes VI.

[4] Actes VIII, 14-17.

[5] Actes I, 26.

[6] Actes XIII, 2.

[7] Actes VI.

Handwritten notes and signatures at the bottom of the page, including the name "D. J. ...".

tion, les Apôtres, guidés par l'Esprit Saint, les consacrerent, et, leur ayant imposé les mains, les laissèrent partir. Nous verrons plus tard St-Paul consacrer des personnes dont la mission serait de gouverner les églises et d'ordonner des pasteurs pour chacune de ces églises. Nous reviendrons sur ce sujet.

II.

Nous allons maintenant démontrer, par le témoignage des Saintes Écritures, que le ministère établi par Jésus-Christ dans son Église fut un ministère divisé en trois ordres :

1. Les Apôtres, dont les successeurs prirent exclusivement le titre d'évêques;
2. Les prêtres,—“ Presbytéri ” ou anciens—;
3. Les diacres.

L'Église chrétienne n'est pas tant une nouvelle Église que le complément, la perfection, si vous voulez, de l'Église juive. C'est la même assemblée—“ Ecclesia ” Église,—qui était avec “ nos pères dans le “ désert. ” (1). L'alliance que Dieu conclut avec Abraham devait être une alliance perpétuelle, et le patriarche serait le père d'une multitude de nations, (2) promesses qui, nous le savons, ne pouvaient s'accomplir que dans l'Église chrétienne. “ Ceux qui sont à Christ, dit St-Paul, (3) sont la postérité d'Abraham ” et les héritiers de la promesse. Notre Seigneur, de son côté, annonce qu'il n'est pas venu pour “ abolir la loi et les prophètes, mais pour les accomplir. (4) ” L'Église commence donc avec Abraham. La marque d'initiation—c'est-à-dire la marque extérieure du rite juif, c'est la circoncision, (5). Puis l'Église grandit, se développe sous Moïse et les prophètes, mais son accomplissement n'a lieu que dans l'Église chrétienne. Sous cette nouvelle dispensation, la circoncision, bonne pour un seul peuple, est rejetée et fait place au baptême qui sera la marque distinctive de tous les peuples chrétiens. De même la Cène commémorative remplacera les sacrifices de l'ancienne alliance.

Remarquons ici, en passant, que même sous l'ancienne dispensation, le ministère de l'Église juive, institution divine également divisé en trois ordres:

[1] Actes VII, 35. [2] Gen. XVII, 89. [3] Gal. III, 29.
[4] Math. V, 17. [5] Gen. XVII, 14.

grand-prêtre, prêtres et lévites, eut aussi ses détracteurs et ses révoltés qui, non contents de reconnaître les prérogatives des pasteurs légitimes, refusaient encore d'obéir aux lois de l'Église. Ils se croyaient, disaient-ils, tout aussi bien ordonnés et appelés que les pasteurs réguliers, et, tout comme à notre époque, citaient des passages des Écritures pour appuyer leurs dires, celui-ci, entre autres que " tout le peuple " avait été déclaré être une sainte sacrificature, (1); oubliant, ou feignant d'oublier la décision du Tout-Puissant que " ceux-là seuls de la famille d'Aaron " seraient chargés d'accomplir les sacrifices. (2). Koré, Dathan et Abiram, chefs de ces rebelles, et membres de la famille de Lévi, vinrent, suivis des principaux du peuple, trouver Moïse, et lui dirent: " Tous sont saints, et l'Éternel est au milieu d'eux. " Pourquoi vous élevez-vous au-dessus de l'Éternel? (3). " Insensés! Apprenez comment le Seigneur Dieu des armées punit leur témérité et anéantit ces présomptueux au nombre de 250 et plus: " Aussitôt " que chacun d'eux eut pris son brasier et y eut mis " du parfum pour l'offrir devant l'Éternel, la terre " ouvrit sa bouche et les engloutit, eux, et leurs maisons, et tous leurs biens. Un feu sortit d'auprès de " l'Éternel et consuma les 250 hommes qui offraient " le parfum. (4)."

Un autre exemple, non moins frappant, du châtiment réservé aux rebelles, nous est rapporté dans les chroniques. (5). Le roi Hozias, pourtant un des meilleurs rois de Juda, étant entré dans le temple pour offrir des parfums sur l'autel, devint tout blanc de lèpre, et resta lèpreux jusqu'au jour de sa mort. Croirez-vous maintenant que si Dieu sauvegarda si soigneusement pendant plus de quinze siècles les prérogatives de l'ordre ecclésiastique, alors qu'une dispensation meilleure allait naître avec le Christ, celui-ci n'aurait rien dit d'une institution aussi importante?

A présent que nous pensons avoir suffisamment prouvé l'établissement du sacerdoce par la loi, reportons-nous au Nouveau Testament et cherchons les témoignages qui démontrent l'accomplissement de cette loi.

[1] Exode XIX, 6. [2] Nombres XVI, 40. [3] Nombres XVI, 3.
[4] Nombres XVI, 32, 34, 35. [5] 11 Chron, XXVI, 16, 21.

Vous vous rappelez l'élection de Matthias à l'apostolat et l'ordination de diacres dans l'Eglise de Jérusalem. Aux Actes des Apôtres (1), nous lisons que Barnabas et Paul, ayant établi des Anciens dans chaque Eglise de la contrée, se rendirent à Jérusalem pour se consulter avec leurs collègues et les Anciens au sujet de la circoncision. Les décrets de ce Concile furent promulgués au nom des Apôtres, des Anciens et des Frères. (2). Nous constatons, en outre, dans l'épître aux Philippiens (3) la mention des trois ordres du ministère dans l'Eglise chrétienne: d'abord les Apôtres Paul et Timothée, puis les Anciens, nommés ici évêques, et enfin les diacres.

On ne s'est que trop souvent servi de ce passage pour affirmer que ces évêques n'étaient en réalité que des prêtres, c'est-à-dire des Anciens. Quelle erreur! Comme si toute l'histoire, toute la tradition des temps apostoliques, le Nouveau Testament même ne montraient pas un ordre d'évêques, établis pour surveiller les autres prêtres, ce qui, d'ailleurs, s'accorde avec la saine raison.

Dans ses lettres aux évêques, St-Paul leur parle comme à des personnes exerçant l'autorité. A Timothée, déjà ordonné par l'imposition de mains des Anciens, (4) et consacré ensuite par le grand Apôtre "afin, dit St-Paul, que ce que tu as entendu de moi " en présence de beaucoup de témoins, tu le confies à " des hommes fidèles qui soient capables de l'enseigner à d'autres (5); " à Timothée donc, devenu évêque d'Ephèse, Paul écrit: " Je t'engage à rester à " Ephèse afin de recommander à certaines personnes " de ne pas enseigner d'autres doctrines. (6)." Et encore: " Ne réprimande pas rudement un vieillard, " mais exhorte-le comme un père. Que les prêtres " qui dirigent bien soient jugés dignes d'un double " honneur. . . . Ne reçois pas d'accusation contre un " prêtre, si ce n'est sur la déposition de deux ou trois " témoins. N'impose les mains à personne avec précipitation. Déclare ces choses et enseigne-les, et " que personne ne méprise ta jeunesse. (7)."

Que ce langage est différent de celui dont se sert St-Paul quand il s'adresse aux Anciens ou prêtres de cette même Eglise d'Ephèse! Ecoutez plutôt. " Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau " sur lequel le St-Esprit vous a établis évêques pour

[1] Actes XIV, 23.

[2] Actes XV, 23.

[3] Philip 1, 1.

[4] I Tim. IV, 14.

[5] II Tim. I, 6; II, 2.

[6] I Tim. I, 3.

[7] I Tim. V, 1-17, 22.—Timothée avait tout au plus 35 ans.

"paître l'Eglise au Seigneur... je sais qu'il en-
 "trera parmi vous, après mon départ, des loups
 "cruels qui n'épargneront pas le troupeau, et qu'il
 "sélèvera du milieu de vous des hommes qui ensei-
 "gneront des choses pernicieuses pour entraîner des
 "disciples après eux. Veillez donc, vous souvenant
 "que pendant trois années je n'ai cessé nuit et jour
 "d'exhorter chacun de vous. (1)." St-Paul traite
 ces Anciens d'évêques, il est vrai, mais ils sont en si
 grand nombre qu'il serait absurde d'admettre qu'ils
 fussent autre chose que les pasteurs ordinaires de la
 ville, et le ton de l'exhortation de l'apôtre leur rappel-
 lant leurs devoirs envers leurs troupeaux, l'indique
 suffisamment. Il ne pouvait donc y avoir qu'un seul
 évêque à Ephèse, et cet évêque était Timothée.

En voulez-vous un autre exemple ? C'est l'ex-
 trait d'une lettre que St-Paul encore écrit à Tite,
 évêque de Crète. "La raison pour laquelle je t'ai
 "laissé en Crète, c'est afin que tu mettes en ordre ce
 "qui reste à régler, et que, selon mes instructions, tu
 "établisses des Anciens dans chaque ville. . . . Dis ces
 "choses, exhorte et reprends avec une pleine autorité.
 "Que personne ne te méprise. Eloigne de toi, après
 "un premier et un second avertissement, celui qui
 "provoque des divisions (2)."

De quel droit, je vous le demande, ces jeunes
 hommes auraient-ils reçu des plaintes contre les An-
 ciens s'ils n'avaient été des évêques ayant la suprê-
 matie sur les autres évêques, ceux-ci Anciens ou
 "Presbyteri"? Qui obligeait St-Paul de laisser
 Tite en Crète pour ordonner des pasteurs dans les
 églises ? Puisqu'il était lui-même de passage dans
 l'île, l'apôtre n'eut-il pu ordonner des pasteurs qui,
 tous égaux, suivant nos frères séparés, auraient pu, à
 leur tour, en ordonner d'autres ? Poser ces ques-
 tions c'est les résoudre. "Nul ne s'attribue cette
 dignité, s'il n'est appelé de Dieu," dit l'épître aux Hé-
 breux. (3). L'évêque dans la succession directe des
 apôtres avait donc seul le privilège d'ordonner des
 prêtres et des diaques, et par conséquent les Anciens
 n'avaient en aucune façon le droit de s'arroger cette
 prérogative. Et nous devons conclure que la suc-
 cession apostolique fut un des points particuliers tou-
 chés par Jésus-Christ dans ses entretiens secrets
 avec les apôtres.

[1] Actes XX. 28-32. [2] Tite 1, 5 ; 11, 15 ; 111, 10. [3] Heb. V, 4.

*These have must have been given to the apostles
and their successors in the same manner.
The same must have been the case.*

Cherchons encore de nouvelles preuves. L'Apôtre St-Jean reçut l'ordre d'écrire aux sept anges des sept églises d'Asie. (1). Dans chacune de ces églises, nous le savons, il y avait des pasteurs en grand nombre, mais c'est à l'ange seul, c'est-à-dire à l'évêque qu'est adressé le message divin. Dans l'épître aux Romains, (2) St-Paul salue Andronicus et Junias qui avaient été prisonniers avec lui, et jouissaient d'une grande considération parmi les Apôtres. Écrivant aux Philippiens, St-Paul mentionne Epaphrodite, leur évêque, suivant le témoignage de Théodore, et, lequel il appelle "mon compagnon d'oeuvre" et de combat, mais votre apôtre. (3). Ces trois hommes étaient donc de véritables apôtres, choisis par les premiers apôtres pour leur succéder et remplir au fur et à mesure les vides qui se produiraient dans leur rangs. Jean Calvin lui-même est de cet avis quant à Junias et Andronicus, et admet leur reconnaissance comme apôtres par St-Paul. Lisons, d'ailleurs le Nouveau Testament dans le texte grec, et nous constaterons, avec le Dr. Langtry, que le nom de vingt-quatre apôtres au moins figurent dans ce saint livre.

Un autre passage plus significatif, c'est celui où St-Paul parle des faux apôtres qui déjà cherchaient à s'introduire dans les églises. (4). Or, si la fonction apostolique n'avait pas dû se perpétuer, si les apôtres devaient rester sans successeurs, quel était l'intérêt de ces imposteurs à se faufiler dans les églises, à se faire passer pour d'autres, du vivant même de ces derniers ?

Les passages de l'Évangile que nous venons de citer ne sont pas les seuls dont nous pourrions nous servir à l'appui de notre thèse de la succession apostolique. Ce que nous avons dit suffira toutefois, nous l'espérons, à convaincre quiconque n'est pas imbu de préjugés que le ministère divisé en trois ordres est d'institution divine et clairement prouvé par les Écritures Saintes. Nous affirmons, en outre, qu'il n'y a pas une seule ligne du Livre inspiré qui tende à démontrer le contraire. Nous maintenons enfin qu'une aussi importante institution, fondée par l'Éternel lui-même, ne pouvait être abolie que par une révélation directe de Dieu.

[1] Rev. I. 11-20. [2] Rom. XVI. 7. [3] Phil. II. 25. [4] II Cor. XI.

*These passages
of the New Testament
show that the
apostles were
not only
preaching
the Gospel
but also
exercising
the
episcopal
office.*

*These passages of the New Testament
show that the apostles were not only
preaching the Gospel but also
exercising the episcopal office.*

IV.

Nous essayerons maintenant de prouver que ces trois ordres.—évêques, prêtres et diacres,—ont continué d'exister dans l'Eglise chrétienne pendant les plus purs siècles du christianisme. Les témoignages de l'histoire que nous allons présenter seront d'autant plus forts qu'ils n'ont pas été écrits dans le but de prouver que l'autorité épiscopale vient de Jésus-Christ. Vous comprenez facilement qu'aux temps apostoliques un auteur chrétien jugeait inutile de donner une telle preuve, pas plus qu'il n'aurait cru nécessaire de démontrer que le chef de l'empire romain était un empereur. Ce fait était de notoriété publique, et il eut été absurde d'en contester l'authenticité. Parmi ces nombreux écrivains, nous n'avons que l'embaras du choix.

St-Clément, évêque de Rome en 91, dont le nom est cité par St-Paul (1) déclare, entre autres choses, que "l'apostolat ne devait pas finir avec les Apôtres; que le Sauveur avait averti ceux-ci qu'ils s'élèverait des contestations dans l'Eglise à propos de l'épiscopat. Ils auront donc le soin de choisir des personnes pour exercer le saint ministère, et à qui ils donneront des instructions particulières pour qu'à leur tour ils fassent un choix judicieux de leurs successeurs." Dans une autre partie de ses oeuvres, (2), le même évêque, longtemps avant la mort de l'apôtre St-Jean, écrit sur le même sujet: "Au grand-prêtre est assignée sa propre place; aux prêtres leurs fonctions spéciales; et aux lévites, leur diacонат ou ministère." Clément enseigne donc, comme plus tard St-Jérôme, que le ministère mosaïque était le modèle de celui qui devait gouverner l'Eglise chrétienne.

Un disciple de St-Jean, St-Ignace, exerça à Antioche pendant plus de quarante ans l'épiscopat auquel, ainsi que St-Clément, il avait été appelé du vivant même des premiers apôtres. Arrêté à l'âge de quatre-vingts ans pour avoir refusé de renier son Maître, il fut, sur l'ordre de Trajan, condamné à être dévoré par les bêtes. En se rendant à Rome où il souffrit le martyre en l'an 107, il dut s'arrêter quelques jours dans la ville de Smyrne d'où il écrivit les

[1] Phil. IV, 3. [2] Epître aux Corinthiens.

*St. Paul
1. Cor. 12.
2. Cor. 12.
1. Tim. 3.
Tit. 1.*

sublimes paroles suivantes : " C'est aujourd'hui que
 " je suis réellement un disciple, car ni les choses vi-
 " sibles, ni celles qui sont invisibles ne sauraient
 " m'empêcher de parvenir au Christ. Que le bûcher
 " s'allume, que la croix se dresse, que la troupe des
 " animaux féroces tombe sur moi, que mes os soient
 " broyés, que tous mes membres soient arrachés, que
 " ma chair soit déchirée en mille pièces, que je souf-
 " fre tous les tourments de l'enfer, si seulement je
 " puisse ressentir la présence de Jésus-Christ."

Malgré la longueur de ce passage, je n'ai pu
 m'empêcher de le citer en entier pour vous montrer
 à quel point ce noble évêque poussait le dévouement
 et l'esprit de charité. Ce fut vers le même temps que
 ce saint martyr écrivit de remarquables épîtres dont
 je vous lirai quelques extraits, tout en faisant remar-
 quer que le digne vieillard, ayant reçu sa charge de
 la main des apôtres, ne pouvait ignorer quel était le
 véritable gouvernement de l'église, et était parfaite-
 ment situé pour savoir si les trois ordres du ministère
 étaient ou non d'institution divine.

Dans son épître aux Ephésiens, St-Ignace af-
 firme que, de son temps, des évêques avaient été, par
 l'ordre du Seigneur, établis sur toutes les Eglises. Il
 dit autre part : " Je vous exhorte à faire toutes choses
 " harmonieusement, vos évêques présidant à la place
 " de Dieu, vos prêtres étant le Concile des Apôtres,
 " et vos diacres exerçant le ministère de Jésus-
 " Christ." " Quand j'étais avec vous, écrit-il aux Phi-
 " ladelfiens, je ne cessais de vous exhorter d'être
 " attentifs aux évêques, aux prêtres et aux diacres.
 " Ne faites rien sans avoir consulté votre évêque." A
 l'Eglise de Smyrne, il dit encore : " Je salue votre vé-
 " nérable évêque, vos excellents prêtres et vos dia-
 " cres;" et à Polycarpe : " Que mon âme réponde
 " pour ceux qui se soumettent aux prêtres, aux dia-
 " cres et aux évêques." Enfin, dans une autre épître,
 il maintient que " saas le tiers ordre de diacres, de
 " prêtres et d'évêques, il ne peut y avoir d'Eglise."

Il est impossible de supposer qu'en face de la
 mort qui l'attendait, ce grand et saint évêque aurait
 exprimé des idées contraires à la pratique constante
 de l'Eglise; et ce qu'il en dit n'est-il pas une preuve
 frappante que les trois ordres et la succession aposto-

lique avaient fait partie de l'enseignement de Jésus-Christ ?

Et il n'est pas le seul à fournir le puissant témoignage de sa parole en faveur de la thèse que nous soutenons. Un autre saint, Irénée, évêque de Lyon, écrivait, moins de cent ans après la mort de St-Jean... " nous connaissons la succession de ceux que les Apôtres ont choisis pour exercer l'autorité épiscopale dans toutes les églises, lesquels sont ceux qui leur ont succédé jusqu'à nos jours. Les Apôtres voulurent que leurs remplaçants fussent sans reproche afin de leur confier l'apostolat. Nous avons donc une succession d'évêques à qui toute l'Église apostolique est soumise."

St-Clément d'Alexandrie (192-220, et ⁽¹⁾ Tertulien, (160-240) ⁽²⁾ expriment les mêmes idées, ainsi que, du reste, nombre d'auteurs de moindre importance dont les extraits, si nous en faisons la lecture, ne seraient que la répétition de ceux que nous avons déjà cités.

V.

Mais que me servirait de multiplier les témoignages ? L'histoire de l'Église chrétienne des premiers siècles, des siècles les plus purs du christianisme, c'est l'histoire de l'autorité épiscopale. Même ceux qui prétendent qu'un seul ordre de prêtres existait dans le gouvernement de l'Église primitive, admettent volontiers que, du vivant des apôtres—jusqu'à l'an 100 environ,—l'Église était gouvernée par les Apôtres, les Anciens et les Diaques. Ce n'est pas tout. Ils reconnaissent également qu'à partir de l'an 150, le gouvernement de l'Église revint au régime épiscopal. Et l'on veut nous faire croire qu'à la mort des Apôtres l'Église abandonna tranquillement le système épiscopal pour le presbytérien; puis, quarante ou cinquante ans plus tard, reprit le régime épiscopal, sans que ces changements n'aient laissé aucune trace dans les écrits du temps, sans qu'on entendit ni discussion ni protestations de qui que ce soit ? On s'étonne à bon gré qu'en un siècle éclairé comme le nôtre on ose s'attacher à de telles erreurs !

Un adversaire acharné du christianisme, l'histo-

(1) "Même dans l'Église sur cette terre, il y a les grades d'évêque, d'anciens et de diaques."

(2) "Le grand prêtre, qui est l'évêque, a le droit de baptiser; l'ont également les prêtres et les diaques, mais seulement avec l'autorité de l'évêque."—De Baptismo.

rien Gibbons, (1), ne peut, malgré sa haine, toucher le sujet de l'histoire ecclésiastique de cette époque sans se heurter à chaque instant aux trois ordres établis, les évêques, les prêtres et les diacres. "L'autorité épiscopale, dit-il, fut universellement établie avant la fin du 1er siècle. . . . Depuis les temps d'Irénée et de Tertullien, on ne trouve pas d'Église qui n'ait des évêques. Ce système fut partout reconnu jusqu'à ce que le génie des Réformateurs suisses et allemands y eut mis un arrêt."

Et pourtant ces réformateurs, loin de rejeter l'autorité épiscopale, firent des efforts inouïs, même après leur sortie du sein de l'Église romaine pour se procurer une succession apostolique. En 1530, les princes protestants d'Allemagne présentèrent ce qu'on est convenu d'appeler la confession d'Augsbourg à l'empereur Charles Quint. Nous y lisons: "Nous n'avons jamais songé à priver les évêques de leur autorité. Ce que nous voulons, c'est que l'Évangile soit enseigné dans toute sa pureté primitive."

Luther, (2) Théodore de Bèze, (3) Mélanchton, (4) et Jean Calvin (5) tiennent le même langage. Ce dernier en 1549 écrivit de Genève au roi Édouard VI d'Angleterre, le priant de prendre sous sa protection les églises réformées du continent et d'y envoyer des évêques de l'Église anglicane. Malheureusement cette lettre tomba entre les mains de Gardiner et de Bonner, deux évêques papistes, qui envoyèrent à Calvin une réponse insultante et c'est de ce jour que Calvin, ignorant la supercherie, fit une opposition violente à l'Église d'Angleterre. Il n'en est pas moins certain que tous les réformateurs du XVI^e siècle étaient véritablement persuadés que l'épiscopat était une des pures doctrines de l'Église primitive.

Je m'arrête, fort de l'appui de tant d'autorités. Ne sommes-nous pas en droit de demander aux diverses sectes protestantes leurs raisons pour adopter un autre ministère que celui que Jésus-Christ a

(1) Hist. de la Décadence de l'Empire Romain.

(2) "Tout évêque, soit à Rome, soit à Constantinople, soit à Alexandrie, a le même mérite et le même Sacerdoce."—Discussion avec le prélat Eck.

(3) "D'en me garde de consentir à la folie de ceux qui rejettent l'autorité épiscopale."

(4) "Je voudrais qu'il fut en mon pouvoir de rétablir l'autorité épiscopale, la séparation avait alors eu lieu,—car je prévois pour l'avenir une domination plus arbitraire qu'aucune qui se soit jamais vue dans l'Église chrétienne."

(5) "A chaque évêque fut donnée l'autorité de gouverner les prêtres de son diocèse."—Commentaire sur l'épître de Tite.

établi, que les Apôtres ont enseigné, que les chrétiens ont reconnu pendant plus de seize cents ans. Admettons pour un instant que ce sont elles qui possèdent la vérité. Pourquoi donc alors le clergé chrétien du monde entier a-t-il pendant quinze siècles acquiescé si unanimement à l'abandon de ses droits et de ses prérogatives ? Pourquoi les nombreuses sectes hérétiques qui florissaient aux premiers siècles de l'Église ne se sont-elles point avisées de protester contre l'autorité épiscopale, puisque cette autorité ne venait pas de Jésus-Christ ? Qu'elles nient, c'est leur affaire, qu'elles tournent la succession apostolique en dérision, libre à elles; encore faut-il qu'elles basent leurs assertions sur des preuves sérieuses, non sur des préjugés ridicules, pour ne pas dire malhonnêtes.

Non, il n'y a plus aucun doute à ce sujet. Après tout ce que nous venons d'entendre, notre conviction reste intacte que Jésus-Christ a établi une Église, et, pour la gouverner, un ministère divisé en trois ordres: évêques, prêtres, diacres. Et nous ne pouvons mieux terminer qu'en répétant ce défi que, vers la fin du II^{ème} siècle Tertullien lançait aux hérésiarques de son temps: " Les églises vraiment apostoliques peuvent montrer la succession de leurs évêques, comme ceux de Smyrne qui remontent à Polycarpe ordonné par St-Jean. Montrez les vôtres, montrez l'origine de vos églises; faites connaître la succession de vos évêques, afin que nous voyions s'ils ont été réellement consacrés par l'un des apôtres," et alors, mais seulement alors, nous partagerons vos idées et abandonnerons les nôtres.





